



Monsieur Le Président
du SMEP Grand Sud
1, rue Benoiton Roussel
Trois-Mares
97430 LE TAMPON

A l'attention de Monsieur
Amine VALY
Chef de projet SCOT Grand Sud

A Saint-Denis, le 22 JUL. 2019

PE/ GI/ 66/19
Arrêt du SCOT du Grand Sud
Avis de la CMAR - PPA

Affaire suivie par :
Gwladys IMACHE - Tel 0262 45 52 52- 0262 21 04 35

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 30 Avril 2019, vous avez sollicité l'avis de la CMAR concernant le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Sud arrêté le 23 avril 2019.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion se veut particulièrement attentive aux conditions d'accueil et de développement du tissu artisanal déclinées dans les projets de territoire, et en particulier dans celui du Grand Sud.

Les orientations d'aménagement proposées réaffirment la place donnée aux activités à la fois artisanales et économiques, ce qui permettra au territoire sudiste de continuer d'accueillir de nouvelles entreprises et des artisans.

Au vu des éléments proposés, les approches de l'artisanat sont intéressantes, et les éléments économiques liés au secteur sont pris en compte. Il y a une volonté réelle de maintien et de développement des petites entreprises. Les intentions affichées en termes de conditions d'accueil des entreprises artisanales, aussi bien dans le cadre du développement des zones d'activités qu'au sein des stratégies de dynamisation des centres-villes, sont favorables au secteur des métiers.

Aussi, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion émet un avis favorable concernant le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Sud arrêté.

Soucieux d'œuvrer à vos côtés pour optimiser le développement économique et l'emploi local, les services de la CMAR se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre future de votre projet de planification territoriale.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président


Bernard PICARDO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION
42, Rue Jean Cocteau • BP 10034 • 97491 Sainte-Clotilde • Tél. : 02 62 21 04 35
www.artisanat974.re • Suivez-nous sur Facebook
Décret n° 68-416 du 8 mai 1968 créant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion

*L'Artisanat au service
des Artisans de La Réunion*